

Que faire en cas de découverte d'un cadavre de sanglier?



Ne touchez pas le cadavre



Repérez l'endroit - Prenez une photo du site et du cadavre



Nettoyez vos chaussures et vos vêtements
Lavez votre chien



Evitez tout contact pendant 48 h avec des porcs ou des sangliers vivants



© Credit photo : OFB

Contactez le réseau SAGIR de votre département:
Fédération départementale des chasseurs: fdc04@chasseurdefrance.com
Standard: 04.92.31.02.43 (heures de bureau)
Office Français de la Biodiversité: sd04@ofb.gouv.fr
Standard: 04.92.89.15.27 (tous les jours)